



Assemblée générale

Distr. limitée
14 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Deuxième Commission

Point 100 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

Maroc* : projet de résolution

Sommet mondial sur la société de l'information

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 55/2 du 8 septembre 2000 contenant la Déclaration du Millénaire, en particulier les objectifs de développement qu'elle énonce,

Reconnaissant le potentiel des technologies de l'information et de la communication s'agissant de réduire les disparités entre pays développés et pays en développement et d'aider la communauté internationale à maximaliser les avantages de la globalisation tout en réduisant au minimum ses effets négatifs,

Rappelant sa résolution 58/183 du 21 décembre 2001 relative au Sommet mondial sur la société de l'information, dans laquelle elle a approuvé la résolution 73 de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications et la proposition d'organiser ce sommet en deux phases, à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, respectivement,

Rappelant également sa résolution 57/238 du 20 décembre 2002, dans laquelle elle demandait à la communauté internationale de prendre une part active aux préparatifs du Sommet et de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale créé par l'Union internationale des télécommunications en vue de celui-ci,

Rappelant en outre sa résolution 57/295 du 20 décembre 2002, dans laquelle elle demandait l'élaboration d'une stratégie globale du système des Nations Unies en matière de technologies de l'information et des communications,

Prenant note du cadre approuvé pour la seconde phase du Sommet et des réunions préparatoires devant se tenir aux niveaux international, régional et national,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.



Réaffirmant le caractère unifié et holistique du Sommet et de son cadre juridique ainsi que les interactions, la complémentarité et la synergie entre ses deux phases,

1. *Se félicite* de la tenue de la première phase du Sommet sur la société de l'information à Genève du 10 au 12 décembre 2003;

2. *Demande* à toutes les parties concernées par le Sommet :

a) De veiller à ce que le Sommet aboutisse à un résultat qui contribue à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

b) D'établir un partenariat effectif entre tous les acteurs concernés en vue de réduire le fossé digital et d'utiliser le potentiel des technologies de l'information et des communications pour accélérer la réalisation des objectifs de développement économique, social et culturel;

c) De veiller à ce que la seconde phase du Sommet, qui doit se tenir à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, adopte des décisions qui, notamment, favorisent la solidarité numérique au niveau mondial et un agenda qui comprenne des programmes d'action nationaux et régionaux, le cas échéant.

3. *Invite* les États Membres à prendre une part active à la seconde phase du Sommet et à sa préparation;

4. *Réitère* son appel à la communauté internationale pour qu'elle verse des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par l'Union internationale des télécommunications pour financer la préparation et la tenue de la seconde phase du Sommet, ainsi que pour faciliter la participation et la représentation effectives à celui-ci des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

5. *Encourage* des contributions effectives et une participation active de tous les organismes compétents des Nations Unies, en particulier le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, et encourage les autres organisations intergouvernementales, notamment les institutions internationales et régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, à contribuer au Sommet et à y prendre une part active;

6. *Se déclare* satisfaite du rôle de chef de file joué par l'Union internationale des télécommunications dans la préparation de la première phase du Sommet, et elle l'engage vivement à continuer de jouer un rôle de chef de file dans la préparation de la seconde phase, qui doit se tenir à Tunis du 16 au 18 novembre 2005;

7. *Prie* le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les résultats de la première phase du Sommet et sur l'état de la préparation de sa seconde phase.